

**Département  
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 15.11.2023  
Convocation faite  
Le 31.10.2023**

**Délibération  
N°2023-11-190**

**Versement du solde  
de la subvention 2023  
à RADIO FUGI**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----

## **EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----

**Séance du 07 novembre 2023**

-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2023-11-181), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-11-181 et à partir du point n°2023-11-183), M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUX (jusqu'au au point n°2023-11-180), M<sup>mes</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M<sup>mes</sup> Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2023-11-180 et au point n°2023-11-182), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la délibération n° 99-12-169 du 26 décembre 1999 du Conseil de District définissant le mode de calcul de la subvention annuelle de la Communauté à RADIO FUGI,

Vu la délibération n°2023-04-075 du 11 avril 2023 actant le versement d'un premier acompte de 40 000 €,

Considérant l'analyse du compte de résultat et du bilan 2022, ainsi que celle du budget prévisionnel de l'année 2023 de RADIO FUGI, approuvés lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2023,

Considérant la demande de rupture conventionnelle du contrat de poste reporter au 24 avril 2023, la suspension de la prise en charge de la location du bail de Pointe Infos à la Commune de Chooz et la suspension du montant de la subvention correspondant au financement de Pointe Infos,

Considérant la prise en compte des frais de TDF suite à l'émission de RADIO FUGI depuis REVIN et ANCHAMPS,

Considérant le recalcul de la subvention 2023 dont les éléments figurent dans le tableau ci-dessous :

	2022	2023
<b>Montant de la subvention (suivant l'indice des prix à la consommation)</b>	164 636,93 €	176 413,86 €
<b>Poste reporter (suivant l'indice des prix à la consommation)</b>	42 816,10 €	15 222,79 €
<b>Poste agent maintenance</b>	450,00 €	600,00 €
<b>TDF REVIN-ANCHAMPS</b>	0	11 985,20 €
<b>Total</b>	<b>207 903,03 €</b>	<b>204 221,85 €</b>

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances, à l'unanimité, réunie le 06 novembre 2023,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** le montant définitif de la subvention 2023 à RADIO FUGI, fixée à 204 221,85 € et le montant du solde à verser de 164 221,85 €, déduction faite du premier acompte versé d'un montant de 40 000 €,

\* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

MM. Jean-Marie BARREDA, Bernard DEFORGE, Pascal GILLAUX et Fabien PRIGNON, membres du Conseil d'Administration de RADIO FUGI, n'ont pris part, ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

